

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 110

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. ERIC LE DISSES

OBJET

Avenant n°2 de la convention de partenariat et de financement du comité d'itinéraire
de l'EuroVelo 8.

**DGAET Direction des Routes et des Ports
Service Aménagements Routiers
04 13 31 22 19**

PRESENTATION

La commission permanente du 30 octobre 2015 a approuvé la participation du Département à la convention de partenariat et de financement du comité d'itinéraire de l'EuroVelo 8. Cette convention a été signée par Madame la Présidente le 4 décembre 2015.

Le Département a ainsi formalisé son engagement pour participer à ce comité d'itinéraire pour la réalisation et la promotion en France, de l'itinéraire cyclable EuroVelo 8, dénommé en France « La Méditerranée à Vélo ».

L'objet de l'avenant n°2 de cette convention porte sur l'intégration de trois nouveaux partenaires en 2017 : la Métropole Nice Côte d'Azur, Hérault Tourisme, et Montpellier Méditerranée Métropole. Cet avenant permet ainsi, par les cotisations de ces trois nouveaux contributeurs, d'actualiser le plan d'action et son budget.

Il modifie également les modalités de versement de la participation financière annuelle des divers partenaires.

La modification consistera pour les partenaires à verser leur contribution financière en un seul versement, et non plus deux versements comme précédemment, au premier semestre de l'année.

Cet avenant n'a pas d'incidence budgétaire sur les engagements précédents.

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 de la convention de partenariat du comité d'itinéraire de l'EuroVelo 8,
- m'autoriser, en cas de décision favorable de votre part, à signer cet avenant n°2 de la convention de partenariat dont le projet est annexé au présent rapport.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux pistes cyclables, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL